

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Octobre 1998

	Pages
Editorial	
Dans le prolongement du Rapport Brunner	3
Armée 61	
La Suisse et les plans du Pacte de Varsovie (2)	6
L'invité alémanique	
Der Wert internationaler Kontakte	10
Armement	
Eurosatory 98. Présence des industries suisses	13
Un holding pour les entreprises fédérales d'armement	17
Eurosatory 98. Entreprises fédérales prêtes pour la privatisation	19
Blindés et mécanisés	
La protection active des chars	21
L'efficacité du char « Leclerc »	25
Prospective	
Guerre dans la cinquième dimension	28
Armées étrangères	
Le recrutement en Grande-Bretagne	32
Compte rendu	
Le renseignement en France	36
Histoire	
La neutralité suisse entre 1618 et 1648	40
Nouvelles brèves	43
Revue des revues	45
RMS-Défense Vaud	I-IV

Dans le prolongement du Rapport Brunner

Le Rapport de la Commission Brunner a suscité un grand intérêt, pas seulement dans les milieux militaires. Dans la large procédure de consultation qui a suivi sa publication, les gouvernements cantonaux, les partis et les associations, de nombreux groupements s'occupant de politique de sécurité, des experts ont pris position: plus de 300 réponses ont été envoyées au département de M. Ogi. Dans la foulée, un groupe de travail interdépartemental, dirigé par l'ambassadeur Thalmann, prépare un rapport sur la politique de sécurité, qui constituera la base des plans directeurs de l'armée et de la protection civile. Le Conseil fédéral devrait l'examiner en juin 1999, les Chambres fédérales dans un deuxième temps, donnant, si elles l'acceptent, le feu vert à la réforme de l'armée.

Une nette majorité de réponses n'exprime pas de réserves à propos de la **coopération à la sécurité en Europe**, d'un renforcement des engagements internationaux de la Suisse, d'une politique étrangère plus active, de l'aide en cas de catastrophe à l'extérieur du pays, de l'aide au développement, de la diplomatie en faveur de la paix et des opérations du CICR. Il en va de même pour un rapprochement avec la «zone de sécurité» de l'Union européenne, une collaboration technique internationale permettant de recevoir les données fournies par des systèmes satellitaires et d'assurer la surveillance de l'espace aérien. Une minorité refuse ces ouvertures.

Une collaboration internationale directe dans la défense contre les missiles suscite en revanche peu d'intérêt, certains prétendant que la menace évo-

quée dans le Rapport Brunner à propos des missiles est fortement exagérée. Une adhésion à l'OTAN est généralement exclue, surtout par les experts, les officiers, qu'ils soient professionnels ou de milice.

Si la création d'un conseil de sécurité indépendant de l'administration ne semble pas nécessaire, le principe d'une **réforme de l'armée** est acceptée, mais sur la base d'un nouveau plan directeur qui mettra en évidence des adaptations nécessaires. Le «maintien des compétences essentielles» suscite du scepticisme, parce que cette notion économique n'a pas de définition militaire. Une professionnalisation partielle de l'armée passe la rampe, comme le service militaire effectué en un seul bloc, mais les associations militaires demandent que cette professionnalisation se limite au strict nécessaire.